

Le premier ministre et les membres du cabinet savaient parfaitement bien que cette rumeur était fautive, mais ils n'ont rien fait pour l'étouffer. Le premier ministre l'a répétée l'autre jour et les ministres l'aident à répandre la rumeur. Pourquoi ont-ils agi ainsi? J'affirme maintenant, comme je l'ai fait l'automne dernier, qu'ils ont agi de propos délibéré. Ils savaient que si les Canadiens apprenaient qu'un groupe de Montréalais discutait la formation d'un gouvernement parallèle, ces Canadiens concluraient naturellement qu'il s'agissait de membres du FLQ complotant pour renverser le gouvernement du Québec.

C'est de ce genre de contexte social fallacieux et trompeur que le gouvernement fut responsable l'automne dernier, et il déclare maintenant au Parlement qu'il faudrait, à son avis, une législation spéciale et il demande à un comité de la Chambre de lui définir le genre de projet de loi qu'il conviendrait d'adopter. Les membres de la majorité savent ce qu'ils veulent et ils l'obtiendront d'une façon détournée devant le comité. Ils diront en quelque sorte au comité ce qu'ils veulent faire inscrire dans cette loi, mais ils désirent faire croire au peuple que l'idée vient d'un comité du Parlement et non du gouvernement. Pour ma part, et en ce qui concerne les membres de mon parti, à la Chambre comme ailleurs, nous refusons de nous prêter à ce genre de fausse représentation.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Ce qui s'est passé l'automne dernier est honteux, et si quelqu'un en veut une autre preuve, je lui conseille de lire le livre du secrétaire d'État (M. Pelletier). Il y a quelques semaines, n'ayant pu m'en acheter un exemplaire, j'ai emprunté celui d'un membre de la tribune de la presse et je l'ai lu. Quelle est la leçon qui se dégage de ce livre? Le secrétaire d'État pourra me contredire si le cœur lui en dit. A quoi rime cet ouvrage? Je l'ai lu attentivement de la première à la dernière page. Son unique message, c'est qu'il n'y a jamais eu de menace d'insurrection populaire. Que voulait dire le secrétaire d'État en employant le mot «populaire» plutôt que «insurrection» tout court, je ne sais, mais c'est cette sémantique qui embrouille un peu la situation. Il dit clairement qu'il n'y avait pas de danger d'insurrection populaire. Ce sont là, je crois, ses paroles exactes, ou du moins l'impression qu'elles donnent. Ensuite il relate l'escalade des activités du FLQ pendant sept ans et les dangers qu'elles suscitaient. Les dangers, ce sont des défilés dans les rues de Montréal, qui auraient pu tourner à l'émeute. C'est tout ce que contient le livre. C'est la seule explication qu'il donne de la proclamation de la loi sur les mesures de guerre. Tout ce qui est réalité plutôt que fiction dans cet ouvrage, c'est qu'il y avait menace de défilés, surtout d'étudiants et d'autres jeunes gens, dans les rues de Montréal, défilés qui auraient pu tourner à la violence et à l'émeute. C'était une raison suffisante, monsieur l'Orateur, pour invoquer la loi sur les mesures de guerre; c'était une raison suffisante pour enlever aux gens leurs libertés civiles et pour incarcérer 440 Canadiens, des innocents, pendant des jours et des jours!

Pour certains d'entre eux, il en est résulté des pertes d'emploi, et pour bien d'autres, l'ignominie d'avoir fait un séjour en prison et d'y avoir été associés à la violence

[M. Lewis.]

et au FLQ. La situation ne pouvait rien justifier et la seule raison qui, l'automne dernier, a fait agir ce gouvernement dans le sens où il l'a fait, c'était la menace évidente d'un effritement du gouvernement libéral du Québec.

• (8.50 p.m.)

Une voix: C'est absurde.

M. Lewis: Le danger évident, pour le gouvernement Bourassa, c'était d'être divisé sur la question de négocier ou non avec les ravisseurs. La loi sur les mesures de guerre a été invoquée, ignoblement, dans le seul but d'empêcher le gouvernement provincial libéral de tomber en déliquescence. Voilà l'affaiblissement de la volonté dont le ministre de la Justice (M. Turner) avait parlé. Voilà la confusion dont le premier ministre a fait état, car il n'y en avait pas d'autre à l'époque au Québec.

En conséquence, de cette initiative, je le répète, 440 innocents ont subi une grave injustice et l'unité de notre pays en a encore été affaiblie.

Une voix: Le premier ministre vous qualifiera de «cœur saignant».

M. Lewis: Le premier ministre peut me qualifier de «cœur saignant», mais je n'ai pas hésité à lui dire ce que je pense de lui, et nous sommes donc à égalité.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant m'arrêter sur un malentendu qu'on a créé au sein de la population du Canada. En présentant une chose d'une certaine façon, la réalité disparaît et la fiction devient réalité aux yeux du public. Répandre une fiction qu'on pare soigneusement aux couleurs de la réalité, voilà un art dans lequel les membres de notre gouvernement, et surtout son chef, sont passés maîtres. Chaque fois que le premier ministre parle des événements de l'automne dernier, il brandit les deux enlèvements et le meurtre si ostensiblement, qu'il crée l'impression qu'on a eu raison d'invoquer la loi sur les mesures de guerre. Il ne dit jamais à l'auditoire que le malheureux, le brutal et l'impardonnable meurtre dont M. Laporte a été victime a suivi l'invoque de la loi sur les mesures de guerre et ne l'a pas précédée.

Une voix: Juste!

M. Lewis: Jamais il ne dit à ses interlocuteurs que la loi sur les mesures de guerre fut proclamée à 4 heures du matin le vendredi 16 octobre et que M. Laporte n'a été assassiné que dans le courant de la journée du samedi 17 octobre 1970. Il est plus logique de voir un rapport de cause à effet entre la proclamation de la loi sur les mesures de guerre et le meurtre de M. Laporte que de présenter au peuple canadien les événements d'octobre dernier de telle façon à leur faire croire que cette loi fut proclamée à cause de ce meurtre quand celui-ci a peut-être été perpétré du fait de cette proclamation et indéniablement après.